



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/090

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & DE LA VIE ASSOCIATIVE - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « AS BORGUINHAS DO NORTE » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre des soirées HOUILLES Plage

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 24 septembre 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 18 septembre 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - M. CHAMBERT Julien | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M ^{me} DUBOIS-LOYA Catherine | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} OROSCO Claire | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} MARTINHO Sandrine |
| - M. SIMONIN Sébastien | par M. CHAMBON Julien |
| - M. FONTANA Alexandre | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M. CADIOU Patrick |
| - M. GOUT Christophe | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} MICHEL Fleur | par M. LECLERC Grégory |
| - M. BOIVIN Claude | par M ^{me} BELALA Monika |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/090

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & DE LA VIE ASSOCIATIVE

Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « AS BORGUINHAS DO NORTE » afin de renforcer le soutien de la ville dans le cadre des soirées HOUILLES Plage

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10, modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du Premier Ministre n°5811/SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Considérant que l'association « AS BORGUINHAS DO NORTE » porte un projet qui favorise l'accès à la culture pour le plus grand nombre et la reconnaissance de la diversité culturelle,

Considérant que, pour mener à bien ce projet, l'association « AS BORGUINHAS DO NORTE » a sollicité un soutien financier à hauteur de 1 000 euros,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de ce projet, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention du montant demandé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association « AS BORGUINHAS DO NORTE ».

Article 2 : **AUTORISE** le versement du montant de la subvention allouée en une seule fois, sachant que les crédits sont inscrits au budget communal.

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20240927-DCM24-090-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 27/09/2024

Publication effectuée le : 27/09/2024

Exécutoire ce jour : 27/09/2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240927-DCM24-090-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024